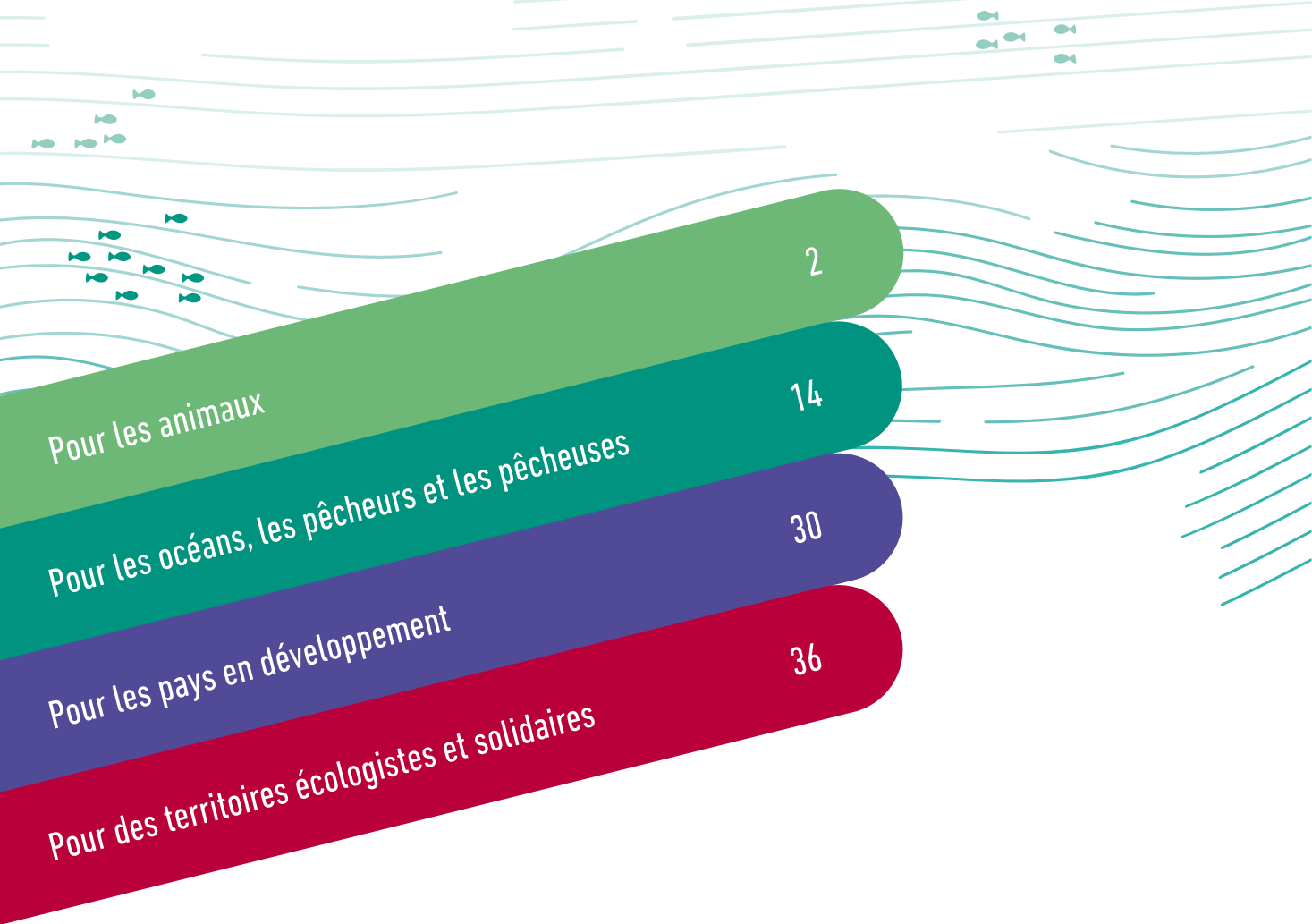




**CAROLINE
ROOSE**
eurodéputée

BILAN ANNÉE 3



Je suis membre de :

- La commission de la pêche (PECH)
- La commission d'enquête sur la protection des animaux pendant le transport (ANIT)
- La commission du développement (DEVE)
- La commission du développement régional (REGI)

Ma troisième année en tant que députée européenne a été marquée par une succession de semaines plus intenses les unes que les autres ! Les eurodéputé·e·s écologistes ont bataillé sans relâche pour le climat, le vivant et la justice sociale.

Si les résultats sont souvent en dessous de nos espérances ou de ce qui serait nécessaire, ils sont bien supérieurs à ce que notre poids au sein du Parlement européen nous permet d'espérer. C'est le fruit d'un travail constant de conviction, de négociations et de mobilisation citoyenne.

Que ce soit pour une protection plus forte des écosystèmes marins, la promotion d'une pêche artisanale à faible impact, la protection de tous les animaux, la cohérence entre nos politiques et nos engagements pour les pays du Sud, la reconnaissance du crime d'écocide ou pour la transformation écologique de nos territoires, je ne lâche rien.

Dans cette brochure portant sur ma troisième année de mandat, vous pourrez découvrir les différentes actions que j'ai mené sur ces différents sujets.

Je veux vous remercier pour votre soutien, vos interpellations et votre mobilisation. N'hésitez pas à me contacter que ce soit pour répondre à une question, demander de l'aide ou en proposer : c'est ensemble que nous pouvons gagner nos combats. Seule, on va plus vite; ensemble, on va plus loin.

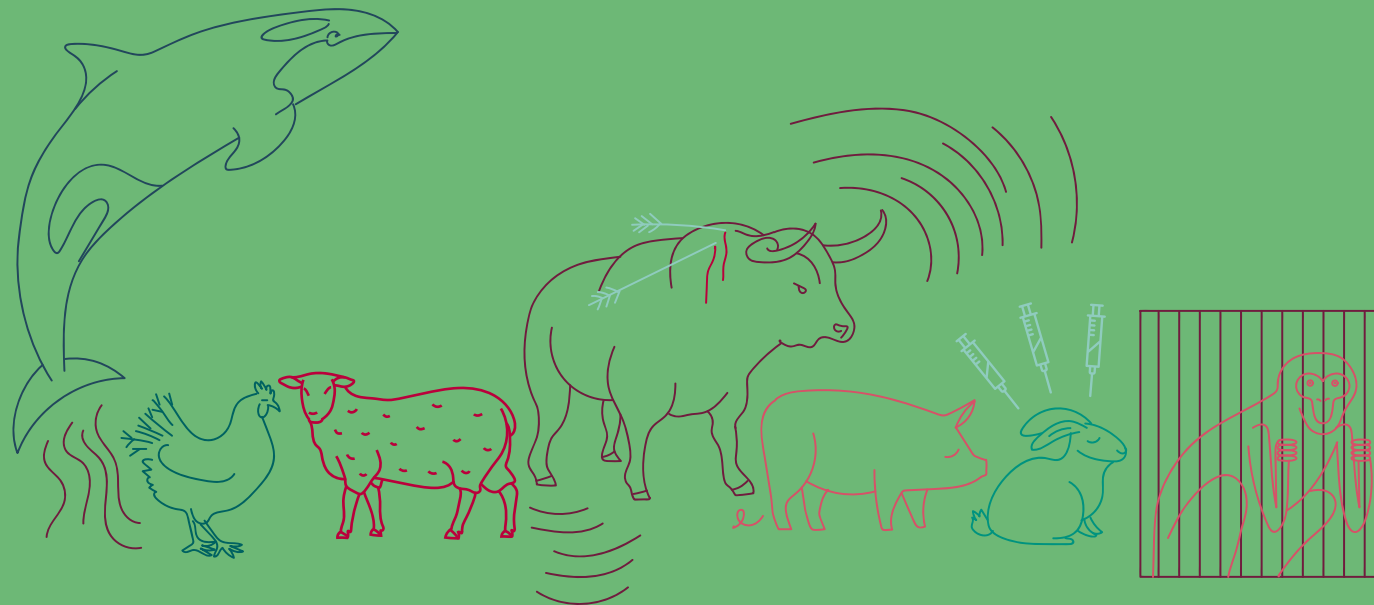
Amitiés écologistes,



Caroline Roose

POUR LES ANIMAUX

Dossier Transport des animaux	5
Enquête sur le transport des veaux en Europe	5
Abattoir de Blancfort : la bataille continue.	7
Commission d'enquête : vote d'un rapport final en demi-teinte	8
Le Parlement demande d'accélérer la fin de l'expérimentation sur les animaux.	11
Au Marineland d'Antibes, les animaux continuent de souffrir.....	12



DOSSIER TRANSPORT DES ANIMAUX

Enquête sur le transport des veaux en Europe

Mi-février 2022, j'ai rejoint l'ONG Animal Welfare International pour participer à leur enquête sur le transport des veaux. Nous avons suivi un camion transportant des jeunes veaux non-sevrés entre la République Tchèque et l'Espagne.

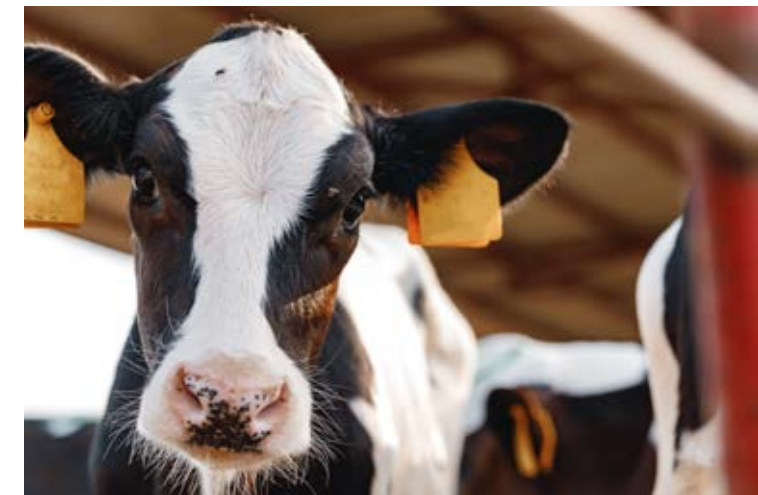
Chaque année, plusieurs centaines de milliers de veaux naissent dans l'Union européenne. Beaucoup d'entre eux naissent uniquement pour que leur mère produise du lait qui sera destiné à la consommation humaine. Ces veaux sont considérés comme des "sous-produits" de l'industrie laitière, et sont donc revendus à l'autre bout de l'Europe, notamment en Espagne, au prix de longs transports.

Des veaux partis de République Tchèque

Notre enquête a débuté sur une aire d'autoroute à la frontière entre l'Allemagne et la République Tchèque, point de passage obligé pour les veaux qui sont transportés vers l'Espagne. A 15h30, nous avons repéré un premier camion qui transportait de jeunes veaux et qui s'était arrêté pour une pause. Les veaux transportés à bord n'avaient pas été abreuvés pendant cette pause, contrairement à ce que prévoit la réglementation actuelle.

Nous avons décidé dans un premier temps de ne pas suivre ce camion car nous attendions un autre camion dont nous connaissions la destination. Mais ce deuxième camion n'est pas venu et nous avons donc décidé de prendre la route vers l'Alsace où les camions se rendent. Sur le chemin, nous avons rattrapé le premier camion et avons décidé de le suivre.

Après 19h de trajet, les camions transportant des veaux non-sevrés sont obligés de s'arrêter au minimum 24 heures dans un poste de contrôle. C'est un endroit dans lequel les animaux sont déchargés et doivent être alimentés et abreuvés. Après cet arrêt, ils peuvent à nouveau repartir pour 19h de voyage. Et ainsi de suite.





Le camion est arrivé au point de contrôle vers minuit trente. Nous nous sommes postés à quelques dizaines de mètres du point de contrôle. Moins d'une demi-heure après l'arrivée du camion, toutes les lumières étaient éteintes, ce qui signifie que les animaux avaient été déchargés mais n'ont ni été abreuvés ni nourris avant le lendemain.

Visite impromptue d'un poste de contrôle

Nous avions de fortes suspicions que le camion ne respecterait pas les vingt-quatre heures de temps de pause. Dans certains centres, les camions partent après moins d'une douzaine d'heures d'arrêt, une fois que les chauffeurs ont pris leur pause légale. Nous avons donc observé les camions à bonne distance.

Vers 15h, je me suis approchée et j'ai constaté que le camion commençait à être chargé, soit dix heures avant l'heure légale. Je me suis

présentée aux routiers et aux responsables du site. Ils ont alors arrêté de charger le camion, ont déchargé les animaux et ont prétendu que les animaux venaient d'arriver.

Le responsable du poste de contrôle a accepté de me faire visiter le site. Près de quatre-cent-cinquante veaux déchargés de deux camions différents attendaient là. Ils étaient très jeunes, certains avaient moins de quatre semaines. À cet âge, le système immunitaire des veaux est particulièrement fragile et ils peuvent facilement tomber malades.

Selon le responsable du site, après les avoir laissé se reposer environ deux heures, les animaux reçoivent individuellement une solution réhydratante, un mélange à base d'eau et de sucre censé remplacer le lait. Mais, comme je l'avais constaté, lorsque les camions arrivent de nuit, les animaux sont laissés sans eau ni nourriture pendant toute la nuit.

J'ai pu ensuite consulter les carnets de route et les différents documents attestant de la légalité du transport.



Un trajet qui continuait vers l'Espagne

Nous ne savons pas à quelle heure les animaux sont finalement repartis. Mais nous savions que le camion se rendait à Lerida, en Espagne. Environ dix-neuf heures de transport attendaient encore ces jeunes veaux. Ils iront vraisemblablement passer quelques mois dans un de ces centres d'engraissement à ciel ouvert que j'avais observé lors de ma précédente enquête à Carthagène (voir Bilan année 2 ou sur carlineroose.eu).

Ce type de transport représente selon moi une des dérives du système agro-industriel qui ne traite plus les animaux comme des êtres à part entière mais comme des marchandises que l'on peut transporter ça et là pendant des heures pour réaliser des économies de bout de chandelle.

Cette mission a fait l'objet d'un article dans *Le Monde*, écrit par Mathilde Gérard « Sur les routes d'Europe, des veaux transportés en violation des règles du bien-être animal ».

**1,3 Milliard de volailles
ont été transportées vivantes
dans l'UE en 2019**



**44,7 millions
d'ovins, de bovins et de cochons
ont été transportés vivants
dans l'UE en 2019**



REGARDER LA VIDÉO
DE L'ENQUÊTE



Abattoir de Blancafort : la bataille continue

Après une première visite à l'abattoir de Blancafort (Cher) début 2021, lors de laquelle j'avais pu constater le non-respect des règles européennes pour la protection des animaux pendant le transport, je me suis rendue à nouveau à Blancafort, en octobre, accompagnée des eurodéputés Claude Gruffat et Manuel Bompard, ainsi que du député français Bastien Lachaud.

Nous voulions voir si le gouvernement avait tenu la promesse qu'il nous avait faite au Parlement européen, celle de faire enfin respecter les règles qui visent à protéger les animaux pendant le transport. Les animaux doivent en effet être transportés dans des compartiments qui leur permettent de se tenir « debout dans leur position naturelle, sans qu'en aucun cas leurs mouvements naturels puissent être entravés ». Ce n'est pas le cas pour les dindes transportées en France, y compris à Blancafort.

Le directeur a refusé de nous rencontrer en tant que parlementaires et a été incapable de prouver que les camions ont été mis en conformité depuis notre dernière intervention. Nous n'avons pas non plus pu nous entretenir avec le vétérinaire présent. Nos observations des camions sur le parking ont confirmé que rien n'a été fait depuis notre dernière visite.

Ayant appris notre visite, l'épouse d'un employé de l'abattoir, qui s'était donné la mort quelques mois auparavant, est venue échanger avec nous et nous faire part des conditions déplorables dans lesquelles les employés doivent exercer leurs fonctions. Le bien-être animal est malheureusement étroitement lié aux conditions de travail de ces personnes. En mai 2022, un autre employé a tenté de se suicider, en se taillant les veines.

Les violations des règles de protection des animaux pendant le transport ne sont pas spécifiques à Blancafort mais bien systémiques.

Le gouvernement d'Emmanuel Macron fait systématiquement passer le bien-être des animaux après les intérêts économiques d'un petit nombre d'industriels.



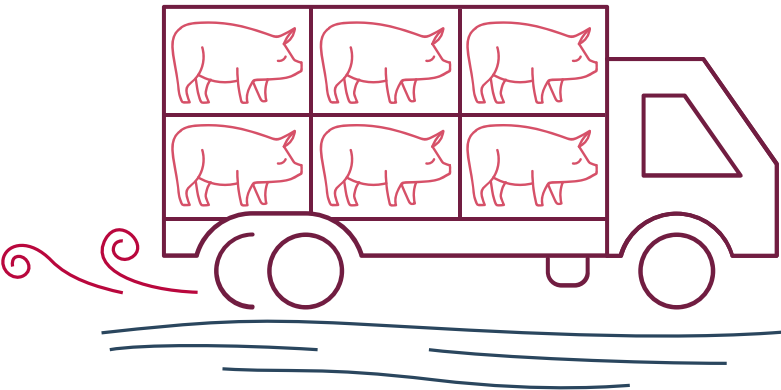
En novembre, nous avons écrit au ministre de l'agriculture, Julien Denormandie, qui ne nous a jamais répondu. En février 2022, nous nous sommes donc rendus devant le ministère de l'agriculture pour obtenir un rendez-vous avec la cheffe des services vétérinaires. Après négociations, nous avons été reçus deux semaines plus tard. Les mêmes promesses ont été faites, sans résultat concret à ce jour. Le gouvernement continue à ne pas respecter le règlement européen 01-2005 sur la protection des animaux pendant le transport.

Commission d'enquête : vote d'un rapport final en demi-teinte

Jeudi 20 janvier 2022 a eu lieu le vote des recommandations du Parlement européen sur le transport des animaux. Un vote en demi-teinte car les mesures les plus ambitieuses ont été écartées du texte.

Une commission d'enquête historique

Le vote de cette recommandation a fait suite aux travaux de la Commission d'enquête sur la protection des animaux pendant le transport. Pendant un an et demi, nous avons mené des auditions de transporteurs, de représentant·e·s du secteur, d'ONGs, de vétérinaires, de fonctionnaires européens, nationaux ou régionaux travaillant sur le transport des animaux. Leur travail a permis un accord très large sur le constat : la législation européenne est mal appliquée et insuffisante pour garantir une protection efficace des animaux. La Commission européenne s'est engagée à réformer cette législation d'ici 2023, ce qui est déjà une victoire importante.



Mille-deux-cent amendements déposés

Le co-rapporteur Daniel Buda, un conservateur élu en Roumanie, et la co-rapporteuse Isabel Carvalhais, une députée socialiste du Portugal ont écrit un projet de rapport d'enquête et un projet de recommandation. Pas loin de mille)-deux-cent amendements ont été déposés par les membres de la Commission d'enquête. Des négociations ont commencé entre le rapporteur, la rapportrice et les groupes politiques pour trouver une majorité. Les négociations ont permis d'avoir un accord sur beaucoup de points plutôt consensuels et de réduire le nombre de votes à quelques sujets clés.

Le Parlement européen pour de meilleures conditions de transport

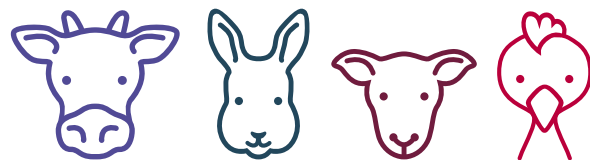
Parmi ces points, des compromis ont été trouvés pour demander des contrôles plus stricts et plus fréquents, une meilleure formation des policiers et gendarmes ou encore la mise en place des carnets de bord électroniques pour faciliter les contrôles. Le Parlement demande aussi aux États membres d'être plus stricts dans leur application des températures minimales et maximales pour transporter des animaux et suggère l'installation de capteurs et de thermomètres dans les véhicules. Le texte demande aussi que des alternatives au transport des animaux soient étudiées : abattoirs mobiles, transport de matériel génétique (sperme) plutôt que d'animaux vivants pour la reproduction.

Concernant le transport maritime, l'un des vrais points noirs de la législation actuelle, le Parlement demande que soit instaurée la présence obligatoire d'un vétérinaire à bord des navires transportant des animaux et que les infrastructures existantes sur les ports soient vraiment utilisées pour que les animaux se reposent.

Le Parlement demande aussi la création d'un système centralisé au niveau européen pour l'agrément des navires, afin d'éviter que des bateaux-poubelle, refusés dans un pays, soient autorisés par d'autres.

Le rapport adopté demande aussi que la future législation inclut des mesures pour réglementer le transport des poissons et des autres animaux aquatiques, un sujet totalement absent de la législation actuelle. Il insiste aussi sur le fait que les cages de transport doivent permettre aux volailles de se tenir dans leur position naturelle avec un espace au-dessus de leur tête. Cette demande est directement liée à mon déplacement à l'abattoir de Blancafort avec L214 (voir pages précédentes).

Rien de tout cela n'était acquis. Ce sont de vraies victoires obtenues par le groupe des Verts.



L'absence de mesures fortes pour réduire le transport

Toutefois, si ces mesures ont pour but d'améliorer les conditions de transport des animaux, elles ne remettent pas en question le modèle agro-industriel et ne visent pas non plus à diminuer le transport des animaux. C'est pourtant la clé pour éviter les souffrances inutiles. Nous avons fait plusieurs propositions pour mettre fin aux situations les plus injustifiables. Elles ont été rejetées.

Le texte demande la mise en place d'une limite de 8h uniquement pour les animaux qui vont à l'abattoir, alors que nous souhaitons une limite applicable à tous les animaux, quelque soit le contexte.

Les animaux non-sevrés étant particulièrement vulnérables, nous voulions interdire leur transport. En commission, nous avons fait adopter une interdiction de transporter des animaux non-sevrés de moins de cinq semaines et une limitation à deux heures de transport pour ceux de plus de cinq semaines. Cela a été retiré du texte au profit d'une limite de 50km, applicable uniquement pour les veaux de moins de quatre semaines. Rien n'est prévu ni après quatre semaines ni pour les autres animaux non-sevrés (agneaux, porcelets...)

Nous proposons d'interdire le transport de femelles en gestation pendant le dernier tiers de la gestation. Le texte final demande une limite de temps de trajet à quatre heures pour les femelles pendant le dernier tiers de la gestation.



Nous proposons d'interdire les exportations vers les pays hors de l'Union européenne qui ne respectent pas les mêmes normes de protection des animaux que l'UE. Cela a été refusé, alors même que trois États membres (Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas) ont déjà demandé l'interdiction des exportations vers les pays tiers.

Le vote a donc abouti à un texte qui demande clairement d'améliorer la condition des animaux transportés mais qui fait très peu pour diminuer le nombre d'animaux transportés. Face à cela, j'ai préféré m'abstenir sur le vote final.

Le combat continue

Mais ce n'est pas la fin du processus. La Commission européenne s'est engagée à proposer une nouvelle législation en 2023. Il faut qu'elle soit la plus ambitieuse possible. Comme toute législation européenne, elle sera soumise aux États membres et au Parlement européen où nous aurons une chance de les améliorer. Nous espérons qu'elle soit adoptée avant les élections européennes en 2024, période à laquelle les député•e•s des autres groupes politiques seront encore plus sensibles aux arguments des citoyen•ne•s. La bataille continue donc !

Mon engagement pour
les animaux reconnu :



ÈRE
79

EURODÉPUTÉ•E•S

selon le classement
de L'observatoire
Politique & Animaux



LE PARLEMENT DEMANDE D'ACCÉLÉRER LA FIN DE L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE



Le 16 septembre 2021, le Parlement européen a adopté à une très large majorité une résolution demandant d'accélérer la transition vers la fin du recours aux animaux dans la recherche, les essais réglementaires et l'enseignement.

Cette résolution faisait suite à une question orale signée par une trentaine de député-e-s membres de l'intergroupe pour le bien-être animal, dont je faisais partie. Un débat avait eu lieu en juillet 2021, au cours duquel j'avais insisté sur les souffrances endurées par les animaux utilisés à des fins scientifiques. J'avais demandé la mise en place d'un plan d'action complet, assorti d'objectifs chiffrés et de moyens dédiés. Un tel plan devrait inclure la formation des jeunes scientifiques à l'utilisation de méthodes alternatives, la priorité donnée aux projets qui ont recours à des alternatives dans l'attribution des fonds européens, ainsi que des mesures pour accompagner les acteurs privés qui souhaitent réduire l'utilisation d'animaux.

La directive 2010/63/UE relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques s'est fixée pour objectif de remplacer, de réduire et d'affiner l'expérimentation animale, pour finalement supprimer progressivement l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques. Malgré ces objectifs existants, les dernières statistiques de 2018 montrent qu'il n'y a pas eu de changement significatif dans le nombre d'animaux utilisés dans l'UE sur cette période. Les chiffres de 2018 révèlent également que, dans certains cas, l'expérimentation animale



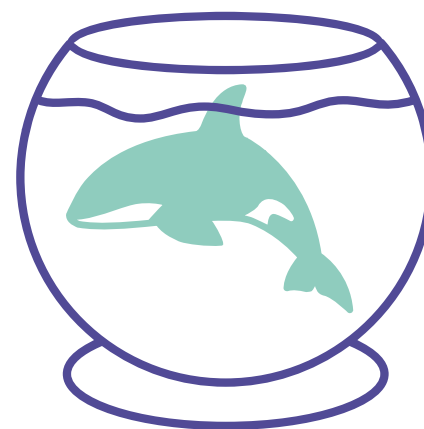
se poursuit (et même augmente) pour des tests pour lesquels des alternatives non animales sont déjà disponibles et alors même que leur utilisation est obligatoire.

La résolution adoptée, certes moins ambitieuse que celle que j'avais cosignée avec le groupe des Verts/ALE, appelle à l'élaboration d'un plan d'action visant à réduire concrètement l'expérimentation animale, assorti d'un calendrier et de jalons pour atteindre les objectifs existants, grâce à une plus grande coordination (Commission européenne, États membres, acteurs publics et privés) et à une meilleure prise en compte des méthodes ne recourant pas à l'expérimentation animale dans les processus réglementaires de l'UE et dans le financement de la recherche.

AU MARINELAND D'ANTIBES, LES ANIMAUX CONTINUENT DE SOUFFRIR



En plus de mon travail pour les animaux au Parlement européen, je suis également mobilisée pour défendre les droits des animaux près de chez moi. Depuis plusieurs années, je me bats par exemple contre l'exploitation des animaux au Marineland d'Antibes. Depuis plus de 50 ans, ce parc maintient en captivité des orques, des dauphins, des otaries, des



requins ou encore des tortues marines pour servir d'attraction touristique et économique.

Les conditions dans lesquelles vivent ces animaux sont aux antipodes de celles qui seraient nécessaires pour garantir leur bien-être et leur santé.

C'est fort de ce constat qu'en octobre 2021, le Parlement français a adopté une loi qui interdit la détention et les spectacles de cétacés dans des delphinariums dans un délai de cinq ans. Mais la loi adoptée fait apparaître plusieurs failles. Tout d'abord, si les parcs se convertissent en des centres à visée scientifique, ils pourront continuer à détenir des cétacés et organiser des démonstrations. Si les parcs renoncent à détenir des dauphins et des cétacés, rien ne les oblige à placer les animaux dans des sanctuaires marins, ils peuvent décider de les revendre à des parcs à l'étranger où leur calvaire va continuer.

Par ailleurs, les orques détenues sont dans un état particulièrement inquiétant. Deux d'entre eux, Moana et Inouk sont dans un état plus que préoccupant. L'ONG One Voice, sur la base de rapports d'experts, a assigné en justice le Parc Marineland pour demander leur mise en sécurité immédiate. J'appelle toutes et tous les habitant-e-s des Alpes-Maritimes à nous rejoindre pour la prochaine manifestation : protégeons les orques en luttant contre un modèle économique qui a pour base l'exploitation du vivant.

POUR LES OCÉANS, LES PÊCHEURS ET LES PÊCHEUSES

Pour des aires marines protégées vraiment protégées	14
Un moratoire sur l'utilisation des sennes démersales	16
Stopper les échouages de dauphins dans le Golf de Gascogne : visite et autopsie à l'observatoire PELAGIS.....	17
Requins Mako : première victoire pour l'espèce suite à une importante mobilisation !	19
Répartition des quotas : pour plus de justice et d'écologie !	21



POUR DES AIRES MARINES PROTÉGÉES VRAIMENT PROTÉGÉES

Depuis mon premier rapport parlementaire "Plus de poissons dans les mers" dans lequel le Parlement européen avait pour la première fois soutenu l'objectif de couvrir 30% des eaux européennes par des aires marines protégées et 10% strictement protégées, j'ai eu à cœur de suivre de près le sujet des aires marines protégées. Ces aires marines protégées offrent une protection efficace, essentielle pour mettre fin à l'effondrement de la biodiversité marine et pour restaurer les écosystèmes.

Mardi 3 mai, le Parlement européen a voté le rapport d'initiative « Vers une économie bleue durable au sein de l'Union » (de la députée socialiste Isabelle Carvalhais) dans lequel **j'avais réussi à introduire un amendement demandant l'interdiction du chalutage de fond dans toutes les aires marines protégées.** Cet amendement avait été adopté à la fois par la commission du développement et la commission de la pêche, une première !

Cette demande était très importante car la grande majorité des aires marines protégées sont en fait très peu protégées et subissent le chalutage de

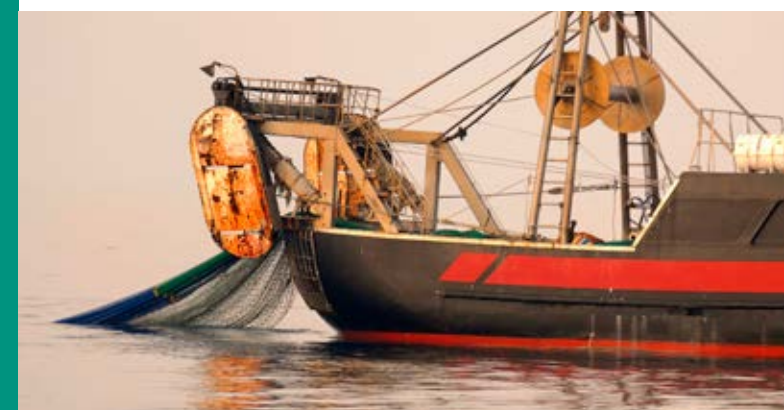
fond. Dans certaines régions, le chalutage est même plus important dans les aires marines protégées qu'à l'extérieur, une aberration !

Le chalutage de fond : la technique de pêche qui a le plus d'impact sur les fonds marins

Le chalutage de fond, c'est quoi ? C'est une technique de pêche qui consiste à pêcher à l'aide d'un grand filet de forme conique qui racle le fond des mers et récupère tout sur son passage.

Les scientifiques sont clairs : les activités de chalutage de fonds détruisent des habitats essentiels pour les poissons et conduisent à des captures accessoires d'espèces marines sensibles, qui se prennent dans les filets.

Par ailleurs, le chalutage de fond perturbe les écosystèmes des fonds marins qui sont d'importants réservoirs de carbone et dont la protection est clé pour sauver le climat.



Des élus macronistes à la manœuvre pour réduire l'ambition du texte

Le député macroniste Pierre Karleskind, président de la commission de la pêche du Parlement européen a déposé un amendement, cosigné avec la droite et les conservateurs pour diluer cette formulation. Leur amendement, qualifié de "cynique" et d'imposture écologique par Claire Nouvian de l'ONG Bloom, demandait à ce que les techniques de pêche les plus destructrices soient uniquement interdites dans les aires "strictement" protégées, soit une infime partie d'entre elles.

Sous la pression de l'opinion publique et des ONG, certains eurodéputé-e-s macroniste "Renaissance" ont promis sur les réseaux sociaux qu'ils allaient corriger le tir. Ils n'ont rien fait et l'amendement est passé grâce aux voix de la droite, de l'extrême droite et d'une bonne partie de la délégation Renaissance et de leur groupe politique, totalement divisés. Sur 24 député-e-s Renaissance, 12 ont voté pour l'amendement de leur collègue, seuls 7 ont voté contre, 2 se sont abstenus et 3 étaient absents.

L'opposition à l'interdiction du chalutage de fond dans les aires marines protégées, relayée par plusieurs médias français, est un énième manque de courage, quelques semaines après le "One Ocean Summit" d'Emmanuel Macron.

Perspectives pour la suite: des avancées incontestables grâce à une très forte mobilisation citoyenne

Il faut le souligner : nous avons aussi obtenu de vraies avancées dans ce rapport. Trois autres amendements que j'avais déposés avec mes collègues du groupe Verts/ALE ont été adoptés grâce à la pression des citoyen-ne-s et doivent permettre des mesures fortes pour la protection de la biodiversité marine.

Le premier demande à l'Union européenne d'interdire toutes les activités industrielles extractives néfastes dans les aires marines protégées. Son adoption envoie un signal très fort en montrant que de nombreuses activités

économiques sont en réalité totalement incompatibles avec la notion d'aires marines protégées.

Un autre de nos amendements adoptés exige de limiter partout l'usage des techniques de pêche les plus destructrices comme le chalutage de fond pour réduire leurs impacts sur le climat, les fonds marins et la biodiversité.

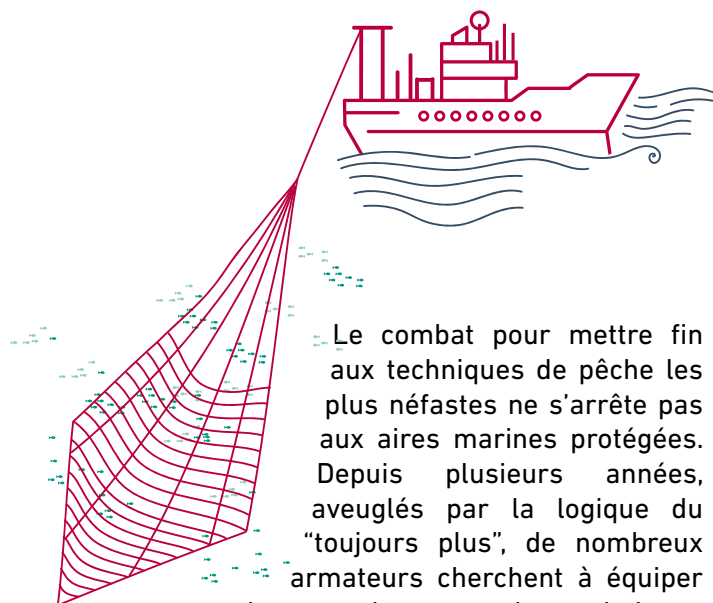
Enfin, dernière avancée, le Parlement européen demande d'identifier les habitats des fonds marins qui jouent le rôle de réservoirs de carbone pour les protéger des impacts des activités humaines comme la pêche de fond. C'est crucial pour sauver le climat.

Par ailleurs, le rapport comprenait déjà des propositions ambitieuses sur la protection des petits pêcheurs artisans, la pêche internationale, la sécurité alimentaire, la protection des populations côtières des pays en développement. Il dénonce aussi les industries extractives et soutient un moratoire international sur l'exploitation minière en eau profonde, etc.

La mobilisation citoyenne et celle des ONGs ont permis de convaincre un nombre important de député-e-s de l'importance d'encadrer plus fortement les techniques de pêche les plus destructrices pour la biodiversité, le climat et le futur de la pêche. Cela nous a permis de tenir bon face à l'intense travail de lobbying de la pêche industrielle ces derniers mois et à la forte opposition de certains groupes politiques, notamment de la droite.

Ce rapport est un rapport d'initiative – et non une législation – ce qui veut dire que c'est désormais à la Commission européenne de s'en saisir pour faire des propositions. Elle s'était déjà engagée à agir via sa stratégie biodiversité 2030 mais doit désormais passer à la vitesse supérieure, protéger réellement les aires marines protégées, et l'ensemble des océans.

UN MORATOIRE SUR L'UTILISATION DES SENNES DÉMERSALES



Le combat pour mettre fin aux techniques de pêche les plus néfastes ne s'arrête pas aux aires marines protégées. Depuis plusieurs années, aveuglés par la logique du "toujours plus", de nombreux armateurs cherchent à équiper leurs navires avec des techniques de pêche qui permettront de pêcher le plus de poisson possible, en un minimum de temps.

Utilisées notamment dans la mer du nord et le nord de la Manche, les sennes démersales comme la senne danoise ou la senne écossaise font partie des techniques de pêche dont l'impact sur l'environnement est énorme. La senne danoise, par exemple, est un immense filet ressemblant à un chalut mais équipé de deux ailes, des chaînes de plusieurs mètres de long qui raclent le fond de la mer, créant un nuage de sédiments qui rabat les poissons vers le filet. Le nombre de poissons pêchés, mais aussi la surface des fonds marins impactée et le nombre de prises accessoires sont bien plus importants qu'avec les techniques habituelles.

Les conséquences ne sont plus supportables pour les pêcheurs et pêcheuses de la région des Hauts-de-France. Le comité des pêches de

la région a organisé une consultation de ses membres et 93% ont demandé un moratoire sur les sennes démersales.

Pour forcer le débat au niveau européen et amener à une prise de conscience sur l'impact des sennes démersales, j'ai déposé un amendement à un dossier apparemment anodin sur l'accès des navires européens aux eaux territoriales des autres pays de l'UE. Dans le nord de la France, les navires belges et néerlandais ont en effet accès aux eaux territoriales françaises, une autorisation qui date d'une période où les techniques de pêche n'étaient pas les mêmes. Or ces navires font partie de ceux qui utilisent de plus en plus des sennes démersales.

Mes amendements visent à maintenir l'accès aux eaux françaises aux navires belges et néerlandais dans les conditions historiques, mais pas à ceux qui utilisent des sennes démersales. Déposé au printemps, cet amendement fera l'objet de discussions en commission de la Pêche à l'été 2022.



STOPPER LES ÉCHOUAGES DE DAUPHINS DANS LE GOLF DE GASCogne : VISITE ET AUTOPSIE À L'OBSERVATOIRE PELAGIS

Depuis le début de mon mandat, je suis avec attention la problématique des échouages de dauphins dans le golf de Gascogne. Selon l'institut PELAGIS, un observatoire scientifique chargé du suivi des échouages des mammifères marins, entre 5 000 et 10 000 dauphins meurent chaque année et un millier d'entre eux s'échouent le long des côtes françaises du Golf de Gascogne, après avoir été capturés accidentellement dans des filets de pêche. Une hécatombe qui a considérablement augmenté ces dernières années.

Cette problématique m'a amené à rencontrer différents acteurs concernés : des représentants des pêcheurs, aux ONGs en passant par les scientifiques de l'IFREMER pour mieux cerner le problème. Pour constater l'ampleur du problème par moi-même, je me suis rendue à l'Institut PELAGIS à La Rochelle avec l'ONG France Nature Environnement (FNE) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

L'autopsie : l'hypothèse de captures accidentelles validée

Après une présentation du centre et du suivi des échouages réalisés par PELAGIS, nous avons assisté aux autopsies d'un marsouin et d'un dauphin commun. L'autopsie externe du marsouin a révélé la présence de traces de filets sur la peau du marsouin. L'autopsie interne du dauphin a montré qu'il n'était pas malade mais que les traces externes et internes étaient elles-aussi liées à une capture

accidentelle par un filet de pêche qui a conduit à la mort de l'animal.

Mettre un terme à l'hécatombe: mettre en place des fermetures temporaires de pêche

Les scientifiques nous alertent que le taux de mortalité des dauphins lié aux captures accidentelles n'est pas soutenable et met en danger l'espèce. Il faut agir.

En 2020, les scientifiques du CIEM (Conseil international pour l'exploration de la mer) ont préconisé l'adoption de mesures d'urgence pour empêcher les prises accessoires de dauphins et de marsouins. Ce rapport recommande une combinaison de fermetures temporaires des pêcheries concernées correspondant aux périodes de pics d'échouage et de mortalité, ainsi que l'utilisation de dispositifs répulsifs acoustiques (pingers) pour les chalutiers — des émetteurs qui permettent de repousser les cétacés hors des zones où les navires pêchent — hors des périodes de fermetures.

Sur la base de ces avis scientifiques, la Commission européenne a lancé en juillet 2020 une procédure d'infraction contre la France car elle ne remplit pas ses engagements pour protéger les dauphins.

Depuis, le gouvernement français a exclu toute possibilité de fermeture temporaire. En février 2021, la ministre de la mer Annick Girardin a présenté un plan d'action basé notamment sur le déploiement des dispositifs répulsifs

acoustiques (pingers) ainsi que de caméras à bord des navires mais elle a exclu l'hypothèse de fermetures temporaires. Les pingers ne sont malheureusement pas une solution suffisante : ils ne peuvent être installés que sur les chalutiers (les fileyeurs ne sont pas équipés) et leur utilisation massive risque d'avoir des effets négatifs pour l'espèce en éloignant systématiquement les dauphins de zones clés pour leur survie.

En octobre 2021, la Commission européenne a une nouvelle fois demandé à la France d'agir en instaurant des fermetures temporaires, ce que le

gouvernement français n'a pas voulu entendre et a clairement décliné. Les ONGs qui avaient saisi le Conseil d'Etat en décembre 2021 restent mobilisé.e.s sur ce sujet et j'ai moi-même adressé une question écrite à la Commission européenne cet hiver, pour lui demander d'aller plus loin dans la procédure d'infraction en cours.

La mobilisation continue pour que la France agisse. Nous demandons au gouvernement de mettre en place les fermetures temporaires requises pour les navires de pêche concernés. En contrepartie, des possibilités de compensation existent et doivent être mises en œuvre pour aider les pêcheurs, et à plus long terme, financer la transition vers des techniques de pêche plus sélectives.



REQUINS MAKO : PREMIÈRE VICTOIRE POUR L'ESPÈCE SUITE À UNE IMPORTANTE MOBILISATION !

Depuis 2 ans, je me mobilise pour protéger les requins makos (ou requin taupe bleue). Il s'agit d'une espèce de requins menacés dont l'effondrement met en péril la biodiversité océanique mais aussi les pêcheurs, car les makos sont des maillons essentiels de la chaîne alimentaire. Leur disparition bouleverserait les équilibres fragiles des écosystèmes marins.

Moins médiatisés que d'autres espèces emblématiques, ces requins n'en sont pas moins menacés. En effet, malgré sa vitesse, le requin mako est particulièrement vulnérable à la surpêche et voit sa population s'effondrer depuis une trentaine d'années dans l'Océan Atlantique Nord, du fait de sa haute valeur commerciale.

Depuis quelques années, les scientifiques sonnent l'alerte. Leur travail a démontré la nécessité de mettre en place une interdiction de garder à bord des bateaux de pêche tout requin, capturé mort ou vivant. Cette mesure demeure la seule solution crédible pour sauver l'espèce.

C'est donc ce que j'ai demandé pendant plusieurs mois par le biais de courriers et d'interpellations lors de réunions et d'événements à la Commission européenne, très réticente, et au gouvernement français, dont les ministres sont restées très silencieuses à ce sujet.

En novembre 2021, lors de la réunion annuelle de la Commission internationale pour

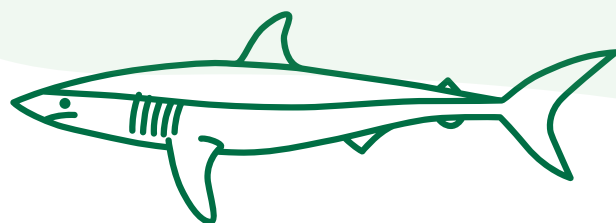
la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), j'ai organisé une action photo avec plusieurs eurodéputé.e.s sensibles à cette cause afin d'obtenir une interdiction de rétention crucial. J'ai « invité » un requin mako dans les couloirs du Parlement européen, en soutien à la mobilisation de la société civile et des scientifiques.

Une première victoire pour les makos

Grâce à la mobilisation des scientifiques, ONGs, des citoyennes et citoyens à travers l'Europe et au-delà, nous avons réussi à protéger le requin Mako en danger d'extinction ! La CICTA a adopté l'interdiction de rétention pour les années 2022 et 2023.

Mais ce n'est qu'une première étape et je reste mobilisée sur le sujet. En effet, alors que des pays comme le Canada, le Gabon, le Royaume-Uni et le Sénégal défendaient une interdiction sur le long terme, la Commission européenne

**- 60% de requins mako
dans l'Atlantique en 75 ans
selon l'IUCN**



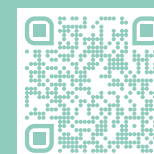
a poussé dans les négociations pour que l'interdiction de rétention des requins Mako soit levée au plus vite. La Commission préfère défendre la pêche industrielle au détriment de la sauvegarde de l'espèce sur le long terme.

Il pourrait être à nouveau possible de garder des requins Mako à bord des bateaux dès 2024, selon une règle de calcul complexe. Avec cette demande, les scientifiques estiment que la probabilité que les populations de requins

mako soient reconstituées d'ici 2070 n'est plus que de 60 à 70%. Je continuerai bien sûr à suivre ce sujet de près, et à me battre pour que l'UE soit plus ambitieuse pour les requins Mako et l'ensemble de la biodiversité marine.



POUR REVIVRE EN VIDÉO
LE VOYAGE DU REQUIN MAKU
AU PARLEMENT EUROPÉEN



Pour plus d'informations,
retrouvez la fiche détaillée
de la délégation Europe Écologie
sur le requin mako



RÉPARTITION DES QUOTAS : POUR PLUS DE JUSTICE ET D'ÉCOLOGIE !

La défense des pêcheurs et pêcheuses artisans a été une de mes priorités depuis le début du mandat. Ceux-ci demandent depuis longtemps plus de justice dans la répartition des quotas de pêche.

Dans le bilan de ma deuxième année, je vous expliquais comment j'avais mené le combat pour une répartition plus juste des quotas de thon rouge, une espèce d'une grande valeur commerciale et dont l'écrasante majorité (88% en France) revient à une poignée de navires thoniers industriels, ne laissant que des miettes à la pêche artisanale.

Alors qu'un accord avait été trouvé pour inclure dans une législation le fait que les États « répartissent équitablement les quotas nationaux entre les différents segments de flotte, en tenant particulièrement compte de la pêche traditionnelle et artisanale », le gouvernement français, opposé à cette formulation, avait réuni un minorité de blocage pour empêcher l'adoption du texte.



Les systèmes de répartition actuels s'avèrent injustes vis-à-vis des plus petits pêcheurs.

En parallèle, de nombreux pêcheurs et notamment le syndicat des petits métiers d'Occitanie avaient porté l'affaire devant les tribunaux. En juillet 2021, le tribunal administratif de Montpellier leur a donné raison et a annulé l'arrêté de répartition du quota de thon rouge de 2017. Le gouvernement français, continuant de défendre l'industrie thonière, a fait appel de ce jugement.

Lorsque je m'étais rendue à l'audience au tribunal de Montpellier, je m'étais promise de continuer à soutenir les pêcheurs dans ce combat juste et nécessaire. Lors de la venue à Marseille du Commissaire européen à la pêche, Virginus Sinkevicius, j'ai fait en sorte que les petits pêcheurs, exclus de fait de la réunion officielle, puissent rencontrer le commissaire et lui faire part de l'injustice de leur situation.

Pour maintenir la pression, j'ai proposé à la Commission de la pêche d'adopter un rapport parlementaire sur la mise en œuvre de l'article 17 du règlement sur la politique commune de la pêche, l'article qui fixe le cadre dans lequel les États membres répartissent les quotas de pêche.



À ma demande, le groupe des Verts/ALE au Parlement européen a financé deux études, la première sur les systèmes actuels de répartition des quotas dans chaque État membre de l'UE, la seconde sur l'impact que pourrait avoir l'introduction de critères sociaux et environnementaux.

Au terme d'un an de travail, le Parlement européen a adopté le 7 juin 2022 mon rapport de mise en œuvre. Celui-ci fait le constat que les États membres ont pour la plupart mis en place des systèmes opaques qui ne respectent pas les obligations de transparence qui sont faites aux États. Très peu d'États membres utilisent des critères sociaux et environnementaux pour répartir les quotas de pêche alors que cela est prévu par la politique commune de la pêche. Les



systèmes de répartition actuels, qui reposent essentiellement sur l'historique de pêche de chaque bateau, contribuent à une plus grande concentration dans le secteur, rendent l'accès au métier de pêcheur plus difficile pour les jeunes et les nouveaux pêcheurs et s'avèrent injustes vis-à-vis des plus petits pêcheurs.

Alors que la politique commune de la pêche le prévoit, les systèmes de distribution des quotas n'encouragent absolument pas les pêcheurs à modifier leurs pratiques pour réduire l'impact de leur activité sur les écosystèmes. La Commission européenne a été très passive ces dernières années. Le Parlement européen lui demande donc d'être beaucoup plus proactive et d'aider les États à adapter leurs systèmes de répartition des quotas. En effet, une répartition plus juste, plus incitative et qui inclut la dimension environnementale est nécessaire pour remplir les objectifs de l'Union européenne en matière de pêche et de protection des écosystèmes marins.

Dans quelques mois, la Commission européenne devrait présenter son évaluation de la politique commune de la pêche. Grâce à mon rapport, la question des quotas devrait figurer en bonne place.

POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Les accords de pêche : la vision des écologistes pour défendre les communautés côtières, la pêche artisanale et les océans 24

Mission au Sénégal 25

Accord de Pêche Union européenne-Mauritanie 27

Accord de pêche Union européenne-Gabon 28

Reconnaître le crime d'écocide et renforcer la lutte contre les crimes environnementaux dans les pays en développement 29

Haïti : la sortie de crise viendra de la société civile 31

Accès à l'eau: un enjeu pour l'humanité 32

Quel futur pour l'aide humanitaire ? 34

COP26 : les pays vulnérables abandonnés face à l'injustice climatique 35



LES ACCORDS DE PÊCHE: LA VISION DES ÉCOLOGISTES POUR DÉFENDRE LES COMMUNAUTÉS CÔTIÈRES, LA PÊCHE ARTISANALE ET LES OCÉANS

La question des accords de pêche est une question récurrente au sein de la commission de la pêche du Parlement européen. Il se passe rarement plus de quelques mois sans qu'un nouvel accord ou un renouvellement, ne soit examiné. L'Union européenne a actuellement des accords de pêche avec une vingtaine de pays, notamment sur la côte ouest africaine ou avec des États insulaires de l'océan indien et de l'océan pacifique.

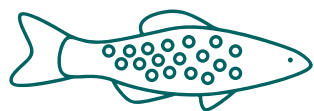
L'origine de ces accords remonte aux années 1980. Suite à divers conflits, la Convention des Nations Unies sur le droit de la Mer prévoit que tous les États côtiers peuvent étendre leur souveraineté, jusqu'à deux-cent milles nautiques de côtes, contre douze milles nautiques auparavant. Ce sont les Zones Économiques Exclusives (ZEE). Plusieurs États ont alors pu monnayer l'accès des navires de pêche étrangers à leur ZEE. Les États peuvent soit délivrer des licences privées, payées directement par les armateurs de chaque bateau, soit signer des accords de pêche d'État à État, pour autoriser l'accès d'un nombre prédéfini de bateaux.

Les accords de pêche de l'Union européenne ont évolué au fil des décennies pour mieux prendre en compte les aspects liés au développement et à la durabilité de la pêche. Une partie des paiements faits par l'UE se fait désormais sous la forme d'un soutien au développement durable de la pêche dans le pays partenaire. Ces fonds doivent servir à soutenir la pêche artisanale et les communautés locales, à

financer les infrastructures qui font défaut, à assurer un suivi scientifique et la collecte de données, à renforcer le contrôle des pêches ainsi que la lutte contre la pêche illégale. Les accords incluent aussi de plus en plus souvent des mesures de contrôle des pêches et de transparence renforcées.

Malgré ces avancées, la présence de navires européens dans les eaux de pays qui sont le plus souvent des pays en développement et d'anciens territoires colonisés par des pays européens pose question. On pourrait être tenté de refuser ces accords en bloc, au motif qu'ils perpétuent une logique néocoloniale de nos relations avec les pays du sud en exploitant leurs ressources, et à juste titre. Mais en l'absence d'accord de pêche, les navires européens pourraient continuer à pêcher via des licences privées, sans aucune de durabilité et de transparence. Lorsqu'il y a un accord, il n'est plus possible pour les navires battant pavillon d'un État membre de l'Union européenne de recourir à des licences privées (c'est ce que l'on appelle la « clause d'exclusivité »).

Une autre difficulté est que les accords de pêche permettent d'entretenir avec certains pays des relations qui sont cruciales pour renforcer la gouvernance internationale de la pêche et la coopération scientifique. Si l'Union européenne n'est pas présente, cela laisse le champ libre à d'autres pays moins regardants, comme la Turquie ou la Chine, dont la flotte est liée à des cas de pêche illégale et de violations



des droits humains. Certains des accords de pêches signés par l'UE comportent des clauses de transparence et de non-discrimination censés permettre d'augmenter les standards de gestion de la pêche dans la région et d'appliquer ces règles également aux autres flottes étrangères. Il faut cependant noter que les navires des propriétaires européens sont loin d'être eux même tous exemplaires, car certains commettent également des infractions ou changent de pavillon pour échapper aux règles européennes.

Sur le papier, ces accords permettent des avancées en matière de gestion des pêches. Dans la pratique cependant, certains sont encore loin d'être « durables » et mettent à risque la durabilité des ressources halieutiques des pays en développement. Même si les navires étrangers ne sont censés pêcher que le « surplus » (ce qui n'est pas pêché par la pêche locale), ce surplus est difficile à calculer et les navires étrangers sont souvent en concurrence avec la pêche locale et font peser des risques sérieux sur les ressources halieutiques des pays. Les sommes versées servent à justifier la surexploitation des ressources dont dépendent les pêcheurs artisans et les communautés locales dans les pays concernés, malgré l'absence de données solides prouvant l'existence d'un « surplus de ressources ».

Nous menons donc une étude de chaque accord, au cas par cas. Nous sommes particulièrement vigilant•e•s quant à l'état des ressources halieutiques, la qualité de l'évaluation scientifique, la concurrence avec la pêche artisanale locale, la transparence des pêches, la lutte contre la pêche illégale, la qualité du soutien au secteur de la pêche local, le niveau de contrôle sur les navires européens, la sécurité alimentaire du pays concerné et la construction des conditions pour une vraie souveraineté alimentaire, la place des femmes dans l'accord ou encore le respect des droits humains dans le pays partenaire.

Cette année, j'ai eu à traiter de plusieurs accords de pêche avec des pays comme la Mauritanie, le Sénégal, le Gabon ou encore le Groenland et nous avons fait face à des situations différentes.

Mission au Sénégal : mise en œuvre de l'accord de pêche et échanges avec les communautés de pêche artisanales victimes de la surpêche

Cette année, en février 2022, j'ai pris part à une délégation officielle du Parlement européen pour enquêter sur la mise en œuvre de l'accord de pêche entre l'Union européenne et le Sénégal.

Cet accord donne la possibilité aux navires européens de pêcher du thon dans les eaux sénégalaises. Plusieurs problèmes se posaient. Notamment, les pêcheurs européens n'avaient toujours pas accès aux licences de pêche bien qu'elles aient été payées en novembre 2021. Nous avons pu rencontrer ces pêcheurs pour échanger sur leur situation. En juin 2022, la situation s'est débloquée avec la signature de vingt-quatre licences. Deux sont toujours en attente.

Les pêcheurs artisans sénégalais quant à eux déplorent avoir été trop peu impliqués dans les négociations de l'accord et le manque de transparence et d'information associé à sa mise en œuvre. Ils font aussi face à la multiplication des usines de farines à poissons et la surpêche qui y est associée. Pour produire cette farine de poisson utilisée pour l'aquaculture dans d'autres pays, des navires pêchent des poissons habituellement consommés par la population locale. Cela conduit à la surexploitation des petits poissons pélagiques dans la zone par des bateaux étrangers et à une pollution massive des écosystèmes.



Tous les pêcheurs sénégalais que nous avons rencontré, dans les ports, sur les quais, ont mentionné cette situation qui pose d'importants problèmes pour leur sécurité alimentaire, leurs moyens de subsistances et pour les jeunes, qui se retrouvent parfois contraints de risquer leur vie en prenant la mer pour quitter leur pays et chercher de meilleures perspectives ailleurs, en Afrique ou en Europe.

L'Union européenne se doit d'agir face aux problèmes de sécurité alimentaire et environnementaux que cela pose. Même les navires européens ne pêchent pas directement ces poissons au Sénégal (ils y ciblent les thons), les navires européens les pêchent dans les eaux voisines de la Mauritanie. Or les poissons ne connaissent pas de frontières. De plus, même si l'UE ne produit pas directement de farines de poissons contrairement à d'autres pays présents en Afrique comme la Chine, le secteur de l'aquaculture européenne en est un gros consommateur.

Enfin nous avons visité des projets financés par l'Union européenne dans le cadre de l'accord et échangé avec les communautés de pêche artisanale, dont des organisations de femmes qui transforment le poisson. De façon générale, ces projets sont intéressants et bienvenus mais **certaines dépenses ne sont pas toujours ajustées aux besoins des communautés de pêche artisanale ou insuffisantes pour atteindre leurs objectifs.**

Il faut que la pêche artisanale sénégalaise soit beaucoup plus consultée et associée lors de l'attribution de ces fonds et qu'elle soit davantage protégée dans le cadre des accords de pêche. A l'heure où le Sommet Union européenne - Afrique était censé refaçoner nos relations avec l'Afrique, cela nous paraît absolument crucial.

Accord de Pêche UE-Mauritanie : il faut stopper la surpêche liée à la production des farines de poissons !

Le 8 juin 2022, le Parlement européen a approuvé le nouvel accord de Pêche entre l'Union européenne et la Mauritanie ainsi qu'une résolution qui accompagne l'accord. J'ai été désignée responsable pour le groupe des Verts/ALE de ce rapport. Il s'agit de l'accord de pêche le plus important signé par l'UE, tant en termes de quantités pêchées que d'argent versé. Ils prévoit que les navires européens pêchent différentes espèces (crustacés, crevettes, merlus noir, petits poissons pélagiques, thons) dans les eaux mauritaniennes.

Les pêcheurs artisans mauritaniens que nous avons rencontrés sont globalement satisfaits par cet accord de pêche. Certaines de leurs demandes clés ont été reconduites comme l'interdiction pour la flotte européenne de pêcher le poulpe, réservé à la pêche artisanale.

Leur principale crainte réside dans la surpêche des petits poissons pélagiques en Mauritanie à destination des usines de farine à poisson étrangères. Ces usines étrangères se sont multipliées mettant en danger la sécurité alimentaire locale et les droits humains. L'UE pêche aussi ces poissons mais pas à destination de la production de farines de poisson. Une partie de la zone de pêche pour les navires européens ne sera accessible que si la Mauritanie adopte un plan de gestion pour ces stocks, qui devrait s'appliquer à tous les navires.

Dans une résolution accompagnant l'accord, le Parlement à l'Union européenne d'agir et de soutenir la Mauritanie pour « empêcher la surpêche des petits pélagiques et de mettre fin aux effets négatifs de l'industrie des farines et huiles de poisson ». La résolution adoptée demande la mise en place d'une organisation régionale de gestion des pêches entre les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, qui serait soutenue par l'UE, afin de gérer durablement ces stocks de poisson partagés entre différents pays côtiers d'Afrique de l'Ouest.

Sur les 60,8 millions d'euros que recevra la Mauritanie, 3,3 millions devront financer des mesures de soutien à la pêche artisanale, aux communautés locales et à la promotion de la consommation humaine des produits de pêche. Le Parlement insiste pour que les fonds versés par l'Union européenne soutiennent l'ensemble de la pêche artisanale mauritanienne ainsi que des évaluations scientifiques des stocks surpêchés. La résolution demande aussi que les rapports annuels sur la façon dont les fonds sont utilisés soient rendus publics, une demande importante pour la société civile et la pêche artisanale.

Enfin, l'accord prévoit des avancées en matière de transparence des pêches et la Mauritanie a fait ces dernières années d'importants progrès, avec la publication de rapports détaillés. Le protocole prévoit également des avancées sur l'embarquement d'observateurs scientifiques à bord des navires européens. Une clause concernant le respect des droits humains et permettant la rupture de l'accord sur cette base est également présente dans l'accord de pêche. Dans la résolution, nous avons souligné l'importance du respect des droits humains, notamment pour ce qui est des conditions de travail dans le secteur de la pêche. Pour ce qui est de la pêche, des cas de travail forcé et d'abus ont été documentés dans la région sur des navires pêchant illégalement, notamment des navires chinois.

Un de mes amendements à la résolution qui a été adoptée dénonce la pratique des « pavillons de complaisance », qui consiste pour des navires étrangers à prendre le pavillon de certains pays d'Afrique de l'Ouest pour contourner les réglementations. Cette pratique est particulièrement préoccupante, renforce la surpêche et la pêche illégale. Elle est utilisée par des navires européens dans la région, comme le montre un rapport récent.

L'accord de pêche doit servir de levier pour avancer vers une gestion durable des pêches dans une région où les navires étrangers sont très présents et où l'absence d'accord de pêche est encore plus problématique pour la transparence et la surexploitation des

ressources. Je suivrai sa mise en œuvre pour m'assurer que les priorités énoncées par la Commission européenne soient respectées.

Accord de pêche UE-Gabon : un accord préoccupant pour les écosystèmes marins et les communautés côtières

L'accord entre l'Union européenne et le Gabon est un exemple d'accord de pêche qui ne nous a pas convaincu en tant qu'élus·e·s écologistes.

L'accord prévoit de donner accès à trente-trois navires européens, principalement des thoniers senneurs français et espagnols, qui pêchent le thon dans les eaux gabonaises pour les cinq prochaines années, en l'échange d'une contribution financière totale de l'UE au Gabon, de 13 millions d'euros.

La majeure partie de cette somme correspond à une compensation financière pour l'accès aux eaux et aux ressources halieutiques tandis que le reste est alloué au soutien au secteur de la pêche au Gabon (contrôle des pêches, durabilité, soutien à la pêche artisanale, etc.). Le protocole prévoit également de donner l'accès à quatre chalutiers ciblant les crustacés d'eau profonde, dans le cadre d'une pêche exploratoire.

En décembre 2021, nous avons voté contre l'accord en séance plénière car **il constitue une menace pour les populations de poissons et les écosystèmes marins**. Bien que la plupart des populations de poissons sont surexploitées ou non évaluées dans la région du Gabon, l'accord permet à quatre chalutiers de fonds de mener des « pêches exploratoires ». Les études scientifiques sont claires : ces engins de pêche ont des impacts dévastateurs sur les fonds marins et les captures accidentelles d'espèces non ciblées. Pour preuve, des limites de prises d'espèces accessoires élevées sont autorisées dans l'accord et nous ne souhaitons pas voir le nombre de chalutiers de fonds augmenter davantage dans la région.

Cet accord ne profite pas aux populations locales. Du fait du manque d'infrastructures

pour le débarquement et les activités de transformation du poisson, les thons pêchés ne seront pas débarqués au Gabon. La valeur ajoutée pour les gabonais est donc très faible et l'accord profite surtout aux industriels européens.

Cet accord reste flou sur la manière dont l'argent public européen sera utilisé. L'évaluation du précédent protocole montre clairement que le soutien sectoriel versé par l'UE n'a pas été utilisé de façon optimale. Dans un pays comme le Gabon, **où les droits humains ont été bafoués ces dernières années**, et à la lumière de l'affaire récente d'évasion et de fraude fiscale des Pandora Papers dans laquelle le nom du président du pays a été cité, nous avons besoin de garanties de transparence sur la façon dont l'argent sera utilisé une fois dans les mains du gouvernement gabonais.



RECONNAÎTRE LE CRIME D'ÉCOCIDE

ET RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES CRIMES ENVIRONNEMENTAUX

DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Avec mes collègues Marie Toussaint et Saskia Bricmont, nous nous mobilisons pour la reconnaissance européenne et internationale des crimes d'écocide, les plus graves crimes environnementaux. L'an passé dans un rapport sur la responsabilité des entreprises, nous avons obtenu une première victoire : le Parlement européen avait appelé à reconnaître ces crimes dans le droit européen et au niveau international. Nous souhaitons désormais passer à la vitesse supérieure : intégrer le crime d'écocide dans la législation et le droit européen.

Le 20 mars, pour la Journée européenne de mobilisation pour la reconnaissance de l'écocide, avec les eurodéputé·e·s Marie Toussaint et Saskia Bricmont, nous avons marché pour demander à l'Union européenne, qui révisé sa Directive sur la criminalité environnementale, d'enfin reconnaître et condamner le crimes d'écocides. Nous avons soutenu les militant·e·s des différentes organisations impliquées (End Ecocide Belgium, Stop Ecocide International, Rise for Climate...) et continuons de porter le combat pour demander à leurs côtés une législation forte contre les crimes environnementaux.

Crimes environnementaux :
entre 91 et 258 milliards de dollars / an
dans le monde

Révision de la directive sur la criminalité environnementale

Ces prochains mois, nous avons l'occasion d'inscrire le crime d'écocide dans le droit européen avec la révision de la directive européenne sur la criminalité environnementale.

Chaque année, chaque mois, chaque semaine, nous découvrons des catastrophes environnementales de grande ampleur sur terre comme sur mer, trop souvent impunies. Les choses avancent. En juin 2021, un panel d'experts internationaux a élaboré une définition juridique internationale des crimes d'écocide en les définissant comme des « *actes illégaux ou arbitraires commis en sachant la réelle probabilité que ces actes causent à l'environnement des dommages graves qui soient étendus ou durables* », une avancée que nous devons porter au niveau européen.

De manière plus large, nous demandons l'extension de la portée de la directive européenne sur la criminalité environnementale actuellement peu efficace, pour qu'elle couvre les nouveaux types et formes de crimes environnementaux, et prévoit des sanctions adaptées.

Je suis pour ma part rapportrice de l'avis de la commission du développement du Parlement européen sur cette loi européenne. C'est l'occasion pour moi de préparer un premier projet de rapport qui sera présenté cet été puis négocié à partir de septembre.



Audition en commission du développement pour renforcer la lutte contre la criminalité environnementale

Dans le cadre de ce travail législatif, le 19 mai 2022, j'ai présidé un atelier sur la lutte contre la criminalité environnementale dans les pays en développement avec des expert·e·s internationaux (juristes, universitaires, procureur·e·s, représentant·e·s d'agences, d'organisations internationales, d'ONGs).

L'objectif était d'identifier les manières de s'attaquer à la criminalité environnementale dans les pays en développement, où elle est particulièrement importante et d'identifier les solutions à apporter dans la législation européenne. Selon l'UNEP et INTERPOL, les crimes environnementaux sont en très forte augmentation et on estime en 2016 qu'entre 91 et 258 milliards de dollars étaient volés annuellement aux pays et aux populations impactées, mettant en péril l'environnement et les droits humains.

Nous avons abordé les impacts et les solutions à différents types de crimes environnementaux : les crimes liés aux activités extractives minières, à la pêche illégale, au trafic, aux espèces sauvages et aux trafic d'animaux sauvages, trafic et déversement de déchets dangereux, etc. Ce qui est ressorti est le besoin de renforcer les moyens, les capacités ainsi



que les cadres pour lutter contre les crimes environnementaux, aux niveaux national et international. Il faut aussi protéger les défenseur·e·s de l'environnement, renforcer les synergies avec l'aide au développement et la coopération, et renforcer les différentes législations européennes. Dans la résolution, nous avons souligné l'importance du respect des droits humains, notamment pour ce qui est des conditions de travail dans le secteur de la pêche. Pour ce qui est de la pêche, des cas de travail forcé et d'abus ont été documentés dans la région sur des navires pêchant illégalement, notamment des navires chinois.» Concernant la directive sur la criminalité environnementale, nous avons également discuté de la possibilité de poursuivre des bénéficiaires européens de crimes environnementaux commis dans les pays en développement. Enfin bien sûr, nous avons largement abordé la reconnaissance internationale et européenne des crimes d'écocides.

Les résultats de cet atelier serviront à alimenter mon projet de rapport et de base à nos discussions entre groupes politiques.



HAÏTI : LA SORTIE DE CRISE VIENDRA DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Depuis plus d'un an et l'adoption par le Parlement d'une résolution d'urgence dont j'avais eu la charge, je suis de près la situation en Haïti où les crises sociale, politique et économique sont particulièrement inquiétantes. L'assassinat du président haïtien Jovenel Moïse le 7 juillet 2021, et un tremblement de terre, en août 2021 ont contribué à aggraver encore davantage la situation. La communauté internationale demeure passive.

Depuis le travail sur la résolution du Parlement européen, j'ai gardé contact avec la société civile haïtienne. Fin août 2021, plusieurs organisations de la société civile, dont les organisations paysannes, les syndicats, les organisations de défense des droits des femmes, des droits humains, se sont réunies lors de la Conférence Citoyenne pour une Solution Haïtienne à la Crise. Ces organisations ont signé les « accords de Montana », une feuille de route de propositions pour sortir de la crise sur différents volets : processus électoraux, participation citoyenne, gestion décentralisée du pays, sécurité et défense des droits humains. La résilience du peuple haïtien, malgré les difficultés auxquelles ils font face, montre qu'une solution haïtienne est possible.

Mais ces accords ne sont pas mis en œuvre et le gouvernement opère désormais sans garde-fous institutionnels. Haïti ne doit pas tomber dans l'oubli. Notre devoir en tant qu'euro-péen•e•s n'est pas de faire à la place des haïtien•e•s, comme la communauté internationale le fait depuis des décennies, mais bien de soutenir la « transition de rupture » proposée par les haïtien•e•s et pour les haïtien•e•s.



Depuis la rentrée, j'ai eu l'occasion de débattre de ce sujet avec les services de la Commission européenne et le Service européen d'Action Extérieure. En octobre, le groupe des Verts a poussé pour inscrire le sujet à l'agenda d'une nouvelle séance plénière et de la Commission du développement mais les discussions sont malheureusement restées uniquement centrées sur la dimension humanitaire du problème, qui n'est que la partie visible de l'iceberg.

Le 7 février 2022 devait être une date importante pour Haïti : elle devait correspondre selon la constitution haïtienne à la passation du pouvoir présidentiel mais il s'agit de la date-anniversaire de la fin de la dictature des Duvalier. Le 8 février, j'ai donc organisé avec le Centre Tricontinental (CETRI) une conférence en ligne « Haïti: sortir de l'impasse. La société civile face à la crise », qui a réuni des organisations de la société civile haïtienne et européenne, ainsi que la représentante de l'Union européenne en Haïti, afin d'échanger sur la situation en Haïti, le rôle de la société civile face à la crise et la politique européenne vis-à-vis d'Haïti.

Une enquête inédite parue fin mai 2022 dans le New York Times a montré que la double dette payée par Haïti à la France a miné le développement du pays et les conditions de vie de son peuple pendant près de 2 siècles. L'histoire nous engage à revoir en profondeur la politique internationale vis à vis d'Haïti. Les conséquences de cette dette injuste parcourent les siècles et marquent encore nos relations politiques : comment expliquer que la communauté internationale soutienne encore un gouvernement illégitime qui bafoue son peuple ? Je continue à suivre le sujet de près.

ACCÈS À L'EAU: UN ENJEU POUR L'HUMANITÉ



Selon les données de l'UNICEF et de l'OMS, près de 2,2 milliards de personnes dépendent d'installations de soins de santé dépourvues de services d'eau de base et 4,2 milliards de personnes sont privées de services d'assainissement.

Les lacunes dans l'accès à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement représentent une de plus grandes menaces dans la lutte pour l'éradication de la pauvreté et la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Les services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène sont un élément essentiel de prévention et de protection de la santé humaine lors d'épidémies de maladies infectieuses.

Les conséquences de l'insalubrité de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène sur les enfants

sont mortelles. Plus de sept-cent enfants de moins de 5 ans meurent chaque jour de diarrhées en raison du manque de services d'eau appropriés. Des millions de femmes ne peuvent ni se nourrir, ni nourrir leurs enfants de façon appropriée à cause du manque d'accès à l'eau.

Le changement climatique a aussi des conséquences désastreuses sur l'accès quotidien à l'eau et sur l'altération dans le cycle d'eau, en particulier dans les régions sujettes aux catastrophes naturelles. Le changement



climatique contribue à l'incertitude quant à la disponibilité de l'eau (sécheresses et inondations). À Madagascar, le dérèglement climatique est en train de provoquer la première sécheresse massive due au changement climatique reconnue par l'ONU. Environ un million de personnes y sont en situation d'insécurité alimentaire grave.

J'étais la négociatrice pour le groupe des Verts d'un rapport sur l'accès à l'eau comme droit humain et qui visait à orienter et à augmenter l'action de l'UE pour l'accès à l'eau dans les pays en développement. Dans ce cadre, j'ai insisté pour que la Commission maintienne un financement de long terme pour les investissements dans les infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement qui font encore défaut.

L'Union européenne doit aussi mieux accompagner les pays en développement dans cette gestion durable de l'eau, communément appelée gestion intégrée de la ressource en eau. Celle-ci doit permettre une gestion coordonnée et cohérente de l'eau, notamment pour faire face aux enjeux posés par les diverses utilisations de l'eau : la production d'énergie, l'industrie ou encore l'agriculture qui mobilise à elle seule 70% des ressources en eau.



**À Madagascar,
environ un million de personnes
sont en situation d'insécurité
alimentaire grave.**

Dans l'agriculture, il faut promouvoir des techniques qui préservent les nappes phréatiques, ainsi que des systèmes agricoles intégrant des techniques d'irrigation améliorées et adaptées aux environnements pauvres en eau. La production de biocarburants (huile de palme, colza, blé, maïs, destinés au biodiesel ou à l'éthanol), présentée par certain•e•s comme une solution à la transition énergétique, est une catastrophe pour les ressources en eau. L'extraction d'énergies fossiles consomme aussi beaucoup d'eau et les industries extractives contribuent grandement à la pollution de l'eau.

Certaines de ces activités sont directement liées à des entreprises européennes ou ont pour destinataire final les consommateurs européens. Il faut donc aussi développer un modèle de surveillance et de réglementation de l'eau dans les accords de commerce, en établissant des mécanismes de responsabilité juridique.

QUEL FUTUR POUR L'AIDE HUMANITAIRE ?

En 2021, 240 millions de personnes ont souffert de crises humanitaires, un constat aggravé par la pandémie de COVID-19. Pourtant, l'aide humanitaire fait face à de nombreux défis. La multiplication des violations du droit international humanitaire rend de plus en plus difficile la fourniture d'aide humanitaire. Le manque chronique de financement international fait que les ressources disponibles n'augmentent pas aussi vite que les besoins humanitaires.

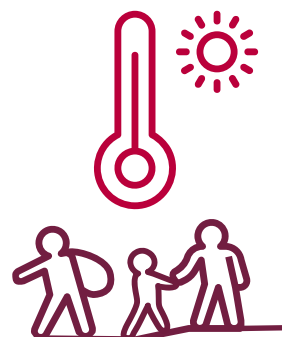
La commission du développement a adopté le 9 novembre 2021 un rapport d'initiative sur les nouvelles orientations de l'action humanitaire de l'UE dont j'étais responsable pour le groupe des Verts. Le rapport appelle l'Union européenne et ses États membres à accroître le financement humanitaire et à en améliorer l'efficacité.

L'action humanitaire de l'UE doit s'adapter pour répondre aux nouveaux défis du changement climatique, des crises prolongées et pour protéger les groupes marginalisés. Nous devons renforcer la résilience et l'adaptation climatique des régions vulnérables et aider les populations autochtones déjà affectées par les crises humanitaires. Il faut notamment mettre l'accent sur la protection des femmes et des filles lors de crises humanitaires, car elles sont souvent touchées de manière disproportionnée dans les situations de conflit et de crise.

Garantir le respect du droit international humanitaire doit être plus que jamais au cœur de notre politique étrangère. J'ai défendu la mise en place d'un mécanisme de surveillance et de suivi des violations du droit international humanitaire.



En mars 2022, j'ai été invitée à m'exprimer lors du Forum Humanitaire Européen sur la question des personnes déplacées par les effets du changement climatique et les catastrophes naturelles. Le changement climatique rend certaines autres parties du monde difficilement habitables et la planète pourrait compter jusqu'à 250 millions de personnes déplacées à cause des effets du changement climatique d'ici 2050. Il est nécessaire de reconnaître les réfugié-e-s climatiques en faisant des migrations climatiques une base légale pour demander l'asile, une protection temporaire ou encore des visas humanitaires. Des voies de migration légales et sûres doivent exister pour les réfugié-e-s climatiques.



COP26 : LES PAYS VULNÉRABLES ABANDONNÉS FACE À L'INJUSTICE CLIMATIQUE

La Conférence des Nations unies sur les changements climatiques s'est tenue à Glasgow du 31 octobre au 12 novembre 2021. J'ai suivi les résultats de la conférence, après avoir été cheffe de file pour le groupe des Verts de l'avis de la Commission du développement du Parlement européen sur la COP 26.

L'accord trouvé est clairement un accord au rabais. D'une part, les engagements pris ne permettent pas de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, comme le recommandent les scientifiques du GIEC, mais pas non plus de le limiter à 2°C ! D'autre part, les pays "riches" ont été réticents à accorder un soutien financier suffisant aux pays en développement, alors que la finance climat était l'une des grandes conditions de réussite de cette COP.

Nous sommes dans une situation d'injustice climatique. Les pays qui ont historiquement le plus contribué au changement climatique (pays européens, États-Unis, Japon...) ne sont pas ceux qui en subiront le plus les conséquences. Ce sont les pays en développement, qui sont bien moins responsables du changement climatique, qui sont déjà les plus durement touchés par les sécheresses, les inondations, la montée des eaux et l'acidification des océans. Ils demandent donc à ce qu'on les aide à s'adapter aux conséquences du changement climatique et à compenser les dégâts causés par les catastrophes naturelles désormais inévitables. C'est légitime.

En 2009, les pays les plus riches s'étaient pourtant engagés à fournir dès 2020, 100 milliards de dollars par an aux pays en développement pour les aider à financer la lutte

contre le changement climatique. Or, il faudra, selon les estimations, attendre 2023 pour voir cet engagement respecté ! Nous ne pouvons plus attendre.



Pire, l'accord adopté à Glasgow n'inclut ni d'objectif post-2025 en matière de financement climat pour les pays en développement ni d'objectif chiffré pour financer les mesures d'adaptation. Enfin, en raison notamment du blocage de la France, l'accord ne prévoit pas de financement additionnel pour "les pertes et préjudices", qui doivent compenser les pertes liées aux catastrophes désormais inévitables qui frapperont durement ces pays.

Comment dès lors demander légitimement aux Pays les Moins Avancés (PMA) et les Petits États insulaires en développement, de faire leur part dans la lutte climatique, si les pays historiquement les plus pollueurs détournent les yeux lorsqu'il s'agit de les aider à agir ?

En tant qu'écologistes, attachés au principe de justice climatique, nous voulions que tous les aspects cités précédemment soient inclus dans l'accord et que la majorité de ces aides prennent la forme de subventions plutôt que de prêts qui creusent la dette publique notamment du continent africain. C'est capital pour emmener tout le monde à bord dans la lutte contre le réchauffement climatique et protéger les plus vulnérables.

Je serai mobilisée pour la COP 27 qui aura lieu en Égypte en novembre 2022..

POUR DES TERRITOIRES ÉCOLOGISTES ET SOLIDAIRES

CARE : L'Union européenne mobilisée pour aider les réfugié·e·s ukrainien·e·s 37

Mobiliser les fonds européens pour la transition écologique : formation à Bruxelles 38

Fit For 55 : l'UE va-t-elle sérieusement lutter contre le changement climatique ? 39



CARE : L'UNION EUROPÉENNE MOBILISÉE POUR AIDER LES RÉFUGIÉ·E·S UKRAINIEN·E·S

La guerre d'agression de l'Ukraine par la Russie a poussé des millions de réfugié·e·s ukrainien·e·s sur la route de l'exil. Depuis l'attaque russe contre l'Ukraine le 24 février, plus de 4.5 millions personnes, des enfants et des femmes en majorité, ont quitté l'Ukraine et cherché refuge dans d'autres pays.

L'UE a apporté un soutien immédiat à celles et ceux qui fuient l'Ukraine, en activant la directive sur la protection temporaire. Celle-ci permet d'octroyer automatiquement un permis de séjour et donne le droit d'accéder à l'enseignement et au marché du travail à tous les ukrainiens qui en font la demande. C'est un pas en avant important car la directive n'avait jamais été activée alors que les écologistes l'avaient demandé dans le cadre de différents conflits dont celui en Afghanistan.

L'UE a aussi débloqué des fonds européens pour soutenir les États membres et les régions qui accueillent les réfugiés et pour subvenir à leurs besoins de base. J'ai été nommée responsable au sein du Parlement européen pour le groupe de Verts de ces paquets d'aides nommés CARE et CARE+.

L'Union européenne a débloqué 10 milliards d'euros, en permettant que des fonds prévus pour être utilisés entre 2014 et 2020 (FEDER, FSE) mais qui n'avaient pas été utilisés à temps puissent être affectés à l'aide aux réfugié·e·s. Les États n'ont pas à co-financer les dépenses comme c'est souvent le cas, l'Union prend en charge 100% des dépenses liées à l'accueil des réfugié·e·s d'Ukraine. Cela a permis de fournir la nourriture et l'assistance matérielle de base aux personnes cherchant refuge dans l'Union européenne.



Dans les semaines qui ont suivi, le nombre de personnes réfugiées n'a cessé d'augmenter et la Commission a proposé des mesures supplémentaires (CARE+), introduisant 3,4 milliards d'euros supplémentaires via d'autres mécanismes. Cette deuxième proposition soutient en particulier les États membres qui sont le plus directement confrontés à l'afflux de personnes réfugiées fuyant la guerre (Pologne, Hongrie, Roumanie, Slovaquie, Autriche, Bulgarie, République Tchèque et Estonie)

Nous avons soutenu l'adoption rapide de ces deux initiatives au sein du Parlement.

L'UE doit être en première ligne lorsqu'il s'agit d'accueillir ces personnes et de coordonner l'accueil à plus long terme, non seulement pour les Ukrainien·ne·s, mais pour toutes les personnes fuyant la guerre. Des inégalités flagrantes dans la politique d'accueil existent aujourd'hui et ont été exacerbées suite à l'invasion de l'Ukraine.

Cette crise doit être pour nous l'occasion de repenser notre politique d'accueil européenne, et de trouver des solutions pérennes qui soutiennent l'accueil de toutes celles et ceux qui cherchent refuge dans l'UE.

MOBILISER LES FONDS EUROPÉENS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : FORMATION À BRUXELLES



La politique de cohésion de l'Union européenne représente près de 40% du budget de l'Union européenne (392 milliards d'euros au total). Après le Brexit, j'avais été chargée de la conclusion des négociations du FEDER, le principal fonds européens, pour la période 2021-2027. Sur les 7 prochaines années, en France, ce sont près de 18,5 milliards d'euros qui sont mis à disposition des collectivités territoriales, en premier lieu les régions.

Ces fonds, s'ils sont correctement utilisés, peuvent financer des projets clés pour la transformation écologique et sociale de nos territoires. C'est pour cela que j'ai proposé à la FEVE, la Fédération des Elu·e·s Vert·e·s et Ecologistes, d'organiser deux journées de formation sur les fonds européens. Les 23 et 24 juin 2022, une quarantaine d'elu·e·s écologistes ayant des mandats régionaux, départementaux, municipaux sont venus à Bruxelles.

formation des élu·e·s : mieux connaître les fonds européens, comment les mobiliser et comment les flécher vers la transition écologique et sociale sur nos territoires

Grâce à des intervenant·e·s de la Commission européenne, du groupe des Verts au Parlement européen et d'experts chargés de projets européens, nous avons eu deux journées de travail très riches pour mieux connaître les fonds européens, comment les mobiliser et comment les flécher vers la transition écologique et sociale sur nos territoires.



Autant d'échanges studieux et conviviaux, nécessaires pour faire avancer l'agenda écologiste ensemble. Autant d'échanges pour faire vivre l'Europe sur chaque territoire français. En ce sens, je remercie encore tous les participant·e·s, issu·e·s de grandes métropoles ou de communes moins denses ou rurales ! Pour utiliser tout le potentiel des fonds européens, il faut continuer à se former, s'entraider et se rencontrer. N'hésitez pas à me contacter.

FIT FOR 55 : L'UE VA-T-ELLE SÉRIEUSEMENT LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Dans le cadre du pacte vert pour l'Europe et de la loi européenne sur le climat, l'UE s'est fixée l'objectif de parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050. Le 14 juillet 2021, la Commission européenne a publié un ensemble de propositions législatives pour atteindre cet objectif. Intitulé Fit for 55, il fait référence à l'objectif de l'UE visant à réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030.

Le paquet est composé de 13 propositions de règlements ou de directives pour que les politiques de l'UE soient conformes aux objectifs climatiques fixés pour 2030 : huit d'entre elles sont des révisions de lois existantes et cinq sont de nouvelles propositions.

J'ai été nommée responsable dans la commission du Développement régional pour le groupe de Verts d'une de ces propositions : la modification de la directive sur les énergies renouvelables. Celle-ci fixe l'objectif de 40% d'utilisation d'énergies provenant d'énergies renouvelables d'ici 2030. Cet objectif a été revu à la hausse (45%) depuis le début de la guerre en Ukraine.

La Commission du développement régional a souhaité mettre en avant l'importance du rôle des acteurs régionaux et locaux dans



le développement des énergies renouvelables. Les communautés d'énergies qui mêlent différents acteurs locaux sont par exemple une excellente façon de surmonter les réticences qui peuvent exister au niveau local.

Malgré cette situation exceptionnelle mêlant urgence climatique et crise géopolitique, les autres groupes politiques, sous l'influence directe de plusieurs lobbys, n'ont de cesse de vouloir affaiblir la proposition de la Commission. Certains ont voulu inclure dans le champ de cette directive des carburants dits "bas carbone" qui n'ont rien de renouvelable et contribuent au réchauffement climatique. D'autres veulent financer la biomasse issue des forêts, alors qu'il s'agit d'une solution inadaptée vue l'urgence de la situation. D'autres encore souhaitent développer les biocarburants produits à partir de cultures fourragères et alimentaires, alors même que ceux-ci menacent la biodiversité et la sécurité alimentaire de nombreux pays.

La révision de la directive sur les énergies renouvelables est pourtant essentielle pour atteindre les objectifs de l'UE en matière de climat, et faire de l'UE une région en pointe dans la lutte mondiale contre le changement climatique.

Depuis 2019 :

- 41 interventions en plénière
- 3 rapports en tant que rapportrice
- 24 rapports en tant que rapportrice fictive
- 5 avis en tant que rapportrice pour avis
- 8 avis en tant que rapportrice fictive



LE COMBAT CONTINUE !



Avec le soutien du groupe des Verts-ALE au Parlement européen.

Textes : Loïs Comte, Elisa Fiore, Pauline Nales-Maubert, Antoine Tifine

Mise en page : Laura Pigeon

Illustrations : Laura Pigeon + The Noun project

Photos : Alain ROLLAND, European Union 2022, Source EP (Couverture) // Eric VIDAL, European Union 2022, Source EP (Page 3) // Adobe Stock (page 5, 34) // Tilly Metz (page 11) // Antoine Tifine (page 6, 7, 11, 12, 17, 42) // Fred MARVAUX, European Union 2021, Source EP (page 11) // Juan Cetos, avec l'autorisation d'Oceana (page 15, page 22) // Juan Carlos Calvin, avec l'autorisation d'Oceana (page 15) // Elodie Martinie-Cousty, France Nature Environnement (page 19) // Clio Bouillard, France Nature Environnement (page 19) // Loïs Comte (page 21, 23, 31, 36) // Jean-François Mulet (page 23) // Caroline Roose (Page 27) // Wikimedia Commons — Rony D'Haïti (page 32) // Pauline Nales-Maubert (page 40) // Alex Deval (page 42) // European Union 2022, Source EP (page 44)

Imprimé par l'Artésienne sur Papier recyclé.



INSCRIVEZ-VOUS À MA NEWSLETTER !



Rester en lien au quotidien

carolineroose.eu



CarolineRooseEU

À Bruxelles

Caroline Roose
Parlement Européen
Bâtiment Spinelli 08G318
Rue Wiertz n°60
1047 Bruxelles, Belgique

À Strasbourg

Caroline Roose
Parlement européen
Bâtiment Churchill M02.053
1, avenue du Président Robert Schuman
67070 Strasbourg
+33 (0) 3 88 177 150